



RESPONSABLES DE SERVICES ET CHEFS D'EQUIPE



Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour préserver la sécurité et la santé des travailleurs:

- 1° Prévention des risques
- 2° Information et formation
- 3° organisation moyens adaptés

OBJECTIFS :

- Être de véritables relais en prévention.
- Intégrer la prévention dans l'organisation de l'activité.
- Mobiliser les équipes et motiver les opérateurs.
- Participer à l'amélioration continue et être force de proposition au regard du retour des expériences terrain.

PUBLIC VISÉ :

- Responsables de serviceS.
- Chefs d'équipes.

EFFECTIF :

De 4 à 6 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Formation collective en présentiel, alternance de théorie et de pratique.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI :

- Evaluation en cours de formation
- Attestation de fin de formation.

TARIFS :

900,00 € par participant

Pour un tarif en intra, nous contacter

PRÉREQUIS :

- Manager des équipes.
- Comprendre et lire le Français.

DURÉE :

21,00 heures, soit 3 jours

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :

- PowerPoint, vidéos
- Support de cours

ACCES HANDICAPÉS :

Oui

PROCHAINE(S) SESSION(S) :

Pour connaître les prochaines dates, veuillez nous contacter au 41.02.10 ou à contact@afc-spm.com



Association pour la
Formation Continue
Saint-Pierre et Miquelon



DESCRIPTION :

PROGRAMME

- Connaître son rôle et ses missions.
- Identifier les différentes fonctions dévolues au Responsable de service et au Chef d'équipe.
- Remarquer que chacune de ces fonctions a des répercussions sur la prévention.
- Recueillir les informations pertinentes lors de la préparation de chantier.
- Analyser les méthodes et proposer des solutions conformes d'un point de vue opérationnel et réglementaire.
- Choisir le matériel adapté à la tâche à réaliser.
- Passer les consignes.
- Modifier ses perceptions sur son rôle de manager.
- Impacter positivement son équipe par son comportement.
- Identifier les responsabilités des acteurs du chantier en matière de sécurité.
- Prendre la mesure de cette responsabilité dans sa fonction.
- Contrôler la sécurité des postes de travail.
- Repérer les éléments nécessaires à la conformité des équipements travail.
- Proposer des actions d'amélioration.
- Pratiquer et valoriser les retours d'expérience.
- Encourager le responsable de service et le chef d'équipe à être force de proposition pour contribuer à l'amélioration continue.

TERRAIN

- Visite de sites.